



DEL N° 063/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE THUN-SAINT-AMAND

Séance du Vendredi 18 Décembre 2023

Date de convocation

11/12/2023

Date d'affichage

11/12/2023

Nombre de conseillers :

En exercice :	15
Présents :	13
Pouvoirs :	0
Votants :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0

L'an 2023 le Vendredi 18 Décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BROQUET, Maire,

Présents :		
BROQUET Jean-Noël	GARCIA Christiane	BOURDON Philippe
PINOY Jacques	JOLY Denis	CHABANE Michel
GÉNOS Cathy	VINCKIER Annick	CORREA Emmanuel
BLOIS Olivier	COLLINET Patricia	MARIE Emilie
TAQUET Sabine	BENIT Marie-Agnès	COURTECUISSÉ Charles
Absent(es) excusé(es) ayant donné(es) procuration :		
Absent(es) excusé(es) :		
Absent(es) non excusé(es) :		
Absent(s) : MM : CHABANE Michel, CORRÉA Emmanuel		
Secrétaire de séance :		
M. JOLY Denis		

Objet : AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M14,

Vu la délibération N° 022/2023 du Conseil Municipal en date du 13 avril 2023 portant adoption du Budget Primitif de l'exercice 2023,

Vu la délibération N° 047/2023 du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2023 portant adoption de la décision modificative n°01/2023,

Vu la délibération N° 062/2023 du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2023,
de la décision modificative n°02/2023,
Et sur proposition de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire,

Rappelle :

Les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Informe :

Qu'il est nécessaire de prendre une telle délibération pour permettre d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent en dehors des crédits correspondants aux remboursements de la dette.

Demande :

- Au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide** de faire application de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales,
- Autorise** à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2024 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit pour l'exercice 2024 la somme totale

de **235 800,00 €** correspondant à la ventilation des chapitres
du tableau en annexe,

- **Précise** que les dépenses à retenir sont celles des chapitres et opérations repris dans la présente délibération,
- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Madame Valérie KRIEBUS, responsable du Service de Gestion Comptable de WALLERS après exercice du contrôle de légalité de Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes.

Fait les jours mois et an susdits

Le Maire,




J.N. BROQUET



Articles	Opérations	Libellé	BP 2023- RAR 2022	Total DIMs	Budget total 2023	Quart des dépenses d'investissement repris avant le vote du BP 2024
Total						
020		Dépenses imprévues (investissement)			984 080,00 €	235 800,00 €
1641		Emprunts en euros	39 568,00 €			- €
2031	005	Frais d'études	1 200,00 €		1 200,00 €	300,00 €
2051	001	Concessions et droits similaires	4 500,00 €		4 500,00 €	1 125,00 €
21311	001	Hôtel de ville	3 000,00 €		3 000,00 €	600,00 €
21318	006	Autres bâtiments publics	-	600,00 €	-	
2135	001	Installat* générales, agencements, aménagements des construct*	500,00 €		500,00 €	125,00 €
2138	001	Autres constructions	2 700,00 €		-	- €
21578	001	Autres matériel et outillage de voirie	4 732,00 €		4 732,00 €	- €
2158	001	Autres inst. matériel et outillage		2 700,00 €		- €
2183	001	Matériel de bureau et matériel informatique	2 000,00 €		3 420,00 €	855,00 €
2188	001	Autres immobilisations corporelles	2 000,00 €		6 012,00 €	1 500,00 €
2313	007	Constructions	15 700,00 €		26 100,00 €	500,00 €
2313	005	Constructions	210 000,00 €		451 500,00 €	10 450,00 €
2315	004	Installations, matériel et outillage techniques		700,00 €	-	700,00 €
2315	003	Installations, matériel et outillage techniques		500,00 €	-	500,00 €
2315	005	Installations, matériel et outillage techniques	84 000,00 €		137 080,00 €	54 970,00 €
040. Opérations ordre entre sections	198	Neutral. Amort. Subv. Equip. Versées	1 300,00 €		1 300,00 €	-

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 059-215905944-20231218-DEL0632023-DE

Fait les jours mois et an susdits

Le Maire,

J.-N. BROQUET



Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : Thun-Saint-Amant
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DEL0632023**
Objet : **DEL 063/2023 : AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2023-12-18 00:00:00+01
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique : 059-215905944-20231218-DEL0632023-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905944-20231218-DEL0632023-DE-1-1_0.xml	text/xml	916 o
Document principal (Délibération) Nom original : D0632023.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905944-20231218-DEL0632023-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	761.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 décembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	20 décembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 décembre 2023 à	Transmis au MI
Acquiescement reçu	20 décembre 2023 à 15h57min30s	Reçu par le MI le 2023-12-20